



A L'ensemble du Personnel De Jean-François BOURDAIS

Date 8 avril 2013

STAR

Direction
Générale

Note interne

Objet : Négociation NAO 2013

5, rue de la Pépinière –
Z.A.E. La Mare
97 438 SAINTE MARIE
La Réunion
Tél. 02 62 48 48 80
Fax 02 62 48 48 88

SAS
AU CAPITAL
288 000 EUROS

331 357 160 RCS Saint-Denis
APE 900 B

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité vous tenir informé directement la semaine dernière de l'avancée des négociations annuelles. Je reviens vers vous pour vous présenter les derniers éléments de notre proposition.

Malgré 5 réunions, et un week-end de négociation, nous n'avons pas réussi à trouver d'accord avec la délégation syndicale. Leur dernière proposition d'augmentation du point, 4%, est cing fois plus élevée que l'inflation. Cette exigence est pour STAR totalement inaccessible.

Au titre des NAO 2013 et en considérant le contexte économique et concurrentiel, nous proposons :

- une augmentation de la valeur du point **2,5%** ; 1,7 % de plus que l'indice des prix INSEE à la Réunion,
- une augmentation des indemnités casse-croûtes, salissure et transport : **2,5%**,
- une augmentation des primes liées aux opérations de dégazage et d'astreinte, **2,5%**,
- une prime de **150 euros brut** pour les salariés non-cadres,

La reconnaissance en heures supplémentaires, **des heures effectuées le samedi consécutives à un jour férié**. Ces heures seront rémunérées en heures supplémentaires au taux 125% et les heures effectuées au-delà de la 42^{ième} heure, conformément à la loi.

<u>EN RESUME, cela représente</u>	<u>équipier/employé</u>	<u>chauffeur/employé</u>
2,5 % sur le salaire de base	533 €	611 €
2,5 % sur les indemnités	63 €	63 €
Prime de 150 €	150 €	150 €
TOTAL/ AN	746 €	824 €



- Il est essentiel, qu'en parallèle de cette volonté de maintien de la compétitivité, les salariés puissent profiter, **en plus de la participation** ⁽¹⁾, des résultats de notre performance collective. Aussi avons-nous l'ambition de négocier avant la fin de Juin 2013 **un accord d'intéressement**, outil qui a été mis en valeur par le cabinet d'audit SECAFI lors des phases d'expertises sollicitées par le CE en 2011.

Les parties examineront les critères favorables à la mise en place d'une prime d'intéressement, **fixée à minima en cas d'atteinte des objectifs à 600 euros et pouvant monter en cas de dépassement des objectifs à 1 000 €.**

⁽¹⁾ *qui représente en moyenne chez STAR, un 14^{ième} mois de salaire.*

Comme je l'ai récemment rappelé, STAR a toujours eu pour ambition de dépasser substantiellement le niveau de l'inflation Réunionnaise, sans compter de nombreux avantages et primes développés ces dernières années :

- amélioration de la mutuelle santé et augmentation de la part prise en charge par l'employeur à hauteur de 85%,
- création de la prime de mérite d'une valeur nominative de 240 €/an,
- mise en place de la subrogation (prise en charge de la maladie par la société) sur les arrêts maladies et accidents du travail,
- augmentations liée aux promotions issues de l'accord d'évolution de coefficient.

Ajoutés aux promotions et aux majorations salariales liées à l'ancienneté, ces éléments représentent une augmentation de la masse salariale de plus de 3,5 % à effectif constant.

Par ailleurs, je confirme que la méthode de calcul de rémunération durant les congés payés a été modifiée et **qu'elle permettra aux collaboratrices et collaborateurs de STAR d'être mieux rémunérés durant les congés payés.**

Vous m'excuserez pour la complexité de ce courrier, mais il me semble important d'être précis. Aussi, je reste personnellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Sincères salutations,

Le Directeur Général
Jean-François BOURDAIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "JF Bourdais", written over the printed name.